REGLEMENT DES INSCRIPTIONS A L'UNIVERSITE TOULOUSE 1 CAPITOLE

Année universitaire 2021-2022

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE TOULOUSE 1 CAPITOLE

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 712-2, L. 832-1, D. 612-1 à D. 612-18, D. 613-38 à D. 613-50, et R. 719-48 à R. 719-50 ;

Vu la délibération du conseil d'administration n° CA 2020-132 du 14 décembre 2020 portant décision relative aux capacités d'accueil et aux modalités d'admission en première année de Master (masters sélectifs),

Vu la délibération du conseil d'administration n°CA 2020-131 du 14 décembre 2020 portant décision relative aux capacités d'accueil dans les formations de deuxième et troisième année du premier cycle et certaines formations du deuxième cycle (Masters non sélectifs),

Vu la délibération de la commission de la formation et de la vie universitaire n°CFVU 2020-42 relative aux attendus et critères généraux d'examen des vœux pour l'accès aux formations du premier cycle dans le cadre de la procédure nationale Parcoursup,

Considérant que peuvent seuls être admis à participer aux activités d'enseignement et de recherche de l'Université Toulouse 1 Capitole, les étudiants régulièrement inscrits,

Considérant que l'inscription administrative est annuelle,

ARRETE

Le règlement des inscriptions à l'Université Toulouse 1 Capitole est fixé comme suit.

I – MODALITES D'INSCRIPTION ADMINISTRATIVE

ARTICLE 1 CHAMP D'APPLICATION

Les dispositions des articles 2 à 5 du présent arrêté ne sont pas applicables :

- aux stagiaires de la formation continue et alternants,
- aux candidats à une inscription à l'institut universitaire de technologie (IUT) de Rodez ou à l'Ecole de Management de Toulouse – TSM.

Les dispositions des articles 2 et 4 du présent arrêté ne sont pas applicables :

- aux candidats à une inscription à la Formation Ouverte et A Distance – FOAD

ARTICLE 2 PROCEDURES APPLICABLES SELON LES PUBLICS

2.1 <u>Primo-entrants</u> : Etudiants s'inscrivant pour la première fois à l'Université Toulouse 1 Capitole

2.1.1. Web

La procédure dite « Web » s'applique aux usagers primo-entrants relevant de la procédure nationale prévue à l'article L. 612-3 du code de l'éducation, gérée par le téléservice *Parcoursup*, ainsi qu'aux usagers autorisés à s'inscrire suite à une admission en ligne sur l'application *eCandidatures*, en application des règlements adoptés par l'établissement.

Ils s'identifient au moyen de leur n° de dossier (*eCandidatures* ou *Parcoursup*) sur l'application de préinscription en ligne IA PRIMO WEB. Ils effectuent leur préinscription, puis accèdent à IA DOSSIER WEB pour la suite de la procédure. Ils adressent impérativement leur dossier complet

UNIVERSITE TOULOUSE 1 CAPITOLE
2 rue du Doyen-Gabriel-Marty - 31042 Toulouse cedex 9 - France - Tél : 05 61 63 35 00 - Fax : 05 61 63 37 98 - www.ut-capitole.fr

à l'université (dépôt ou envoi postal) dans les 48 heures qui suivent leur préinscription en ligne. Le paiement est acquitté en ligne par carte bancaire.

La réception par l'étudiant de son certificat de scolarité atteste la validité de son inscription.

En cas de problème, ils sont contactés par courriel sur leur adresse institutionnelle @ut-capitole.fr

2.1.2. Tout Présentiel : Usagers en première inscription ne relevant pas des cas précédents.

Ils sollicitent un dossier d'inscription via un formulaire en ligne sur le site internet de l'université, et se voient attribuer un rendez-vous par le service de l'accueil général. Un seul dossier sera remis par étudiant.

Ils se présentent aux jours et heures indiqués pour réaliser leur inscription.

Les rendez-vous attribués dans le cadre des procédures prévues dans le présent article ne sont pas modifiables. Les usagers qui ne peuvent se déplacer doivent se faire représenter par un tiers de leur choix à qui ils ont donné un mandat écrit, ainsi qu'une copie de leur pièce d'identité.

2.1.3. *Transferts*

Les étudiants primo-entrants qui intègrent l'Université Toulouse 1 Capitole après avoir suivi un cursus dans un établissement de l'Enseignement Supérieur français effectuent leurs demandes d'accès aux formations non immédiatement accessibles avec le baccalauréat (licence 2 à master 2) par Internet via l'application en ligne *eCandidatures*.

Ils veillent à réaliser la procédure de transfert de leur dossier universitaire depuis l'établissement d'origine. La procédure de transfert doit avoir été initialisée, en lien avec le Bureau des Transferts concerné, avant le 15 octobre 2021.

La procédure de transfert, pour les étudiants concernés, constitue un élément de la régularité du dossier d'inscription.

2.2 <u>Réinscriptions</u> : Etudiants déjà inscrits à l'Université Toulouse 1 Capitole.

2.2.1. Web

La procédure dite « Web » s'applique aux étudiants inscrits au moins une fois dans l'établissement depuis 2015-2016.

Ils s'identifient au moyen de leur n° étudiant sur l'application de préinscription en ligne IA REINS WEB. Ils effectuent leur préinscription, puis accèdent à IA DOSSIER WEB pour la suite de la procédure. Ils adressent impérativement leur dossier complet à l'université (dépôt ou envoi postal) dans les 48 heures qui suivent leur préinscription en ligne. Le paiement est acquitté en ligne par carte bancaire.

La réception par l'étudiant de son certificat de scolarité atteste la validité de son inscription.

En cas de problème, ils sont contactés par courriel sur leur adresse institutionnelle @ut-capitole.fr

2.2.2. Tout Présentiel : Autres étudiants déjà inscrits à l'Université Toulouse 1 Capitole ne relevant pas du dispositif Web.

Ils retirent un dossier selon la procédure en vigueur prévue par l'établissement et communiquée sur les pages internet du site UT1, et se voient attribuer un rendez-vous. Un seul dossier sera délivré par étudiant.

Ils se présentent aux jours et heures indiqués pour réaliser leur inscription.

Les rendez-vous attribués dans le cadre des procédures prévues dans le présent article ne sont pas modifiables. Les usagers qui ne peuvent se déplacer doivent se faire représenter par un tiers de leur choix à qui ils ont donné un mandat écrit, ainsi qu'une copie de leur pièce d'identité.

ARTICLE 3 ADMISSIONS

Les dispositions du présent article ne s'appliquent ni aux formations faisant l'objet d'une admission dans le cadre de *Parcoursup*, ni aux formations de doctorat.
Dans les autres cas, l'inscription administrative est précédée d'une phase obligatoire d'admission régie par les dispositions suivantes.
Les demandes d'admission sont réalisées par l'intermédiaire du téléservice <u>*eCandidatures*</u>, selon les conditions d'utilisation prévues au présent article.

UNIVERSITE TOULOUSE 1 CAPITOLE
2 rue du Doyen-Gabriel-Marty - 31042 Toulouse cedex 9 - France - Tél : 05 61 63 35 00 - Fax : 05 61 63 37 98 - www.ut-capitole.fr

3.1. Conditions d'utilisation du téléservice eCandidatures

L'université n'est régulièrement saisie par voie électronique d'une demande d'admission aux formations concernées que par l'usage du téléservice *eCandidatures*. En particulier, l'envoi d'un courrier électronique ne saurait s'y substituer.

L'accès au téléservice se fait par l'intermédiaire du site internet de l'Université Toulouse 1 Capitole ou, pour les formations relevant de cette composante, du site Internet de l'Ecole d'économie de Toulouse (TSE).

Les demandeurs créent un compte personnel à partir duquel ils formulent leurs demandes. Afin de s'identifier, les candidats doivent fournir leurs nom et prénom, adresse électronique, numéro étudiant pour les candidats inscrits à l'université Toulouse 1 Capitole au moment de leur demande d'admission, ainsi que leur numéro INE (identifiant national étudiant).

L'adresse électronique fournie par le candidat sera utilisée par l'université pour les échanges électroniques ultérieurs relatifs à sa demande.

En utilisant le téléservice *eCandidatures*, le candidat s'engage à fournir des informations exactes, à jour et complètes.

3.2. Instruction des demandes d'admission

Les demandes d'admission sont accompagnées d'un dossier visant à vérifier que les intéressés sont titulaires du titre ou diplôme leur donnant accès de plein droit à la formation visée. Dans le cas contraire, leur demande fait l'objet d'un examen par la commission pédagogique compétente en application des dispositions des articles D. 613-38 et suivants du code de l'éducation, relatives à la validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels pour l'accès aux différents niveaux de l'enseignement supérieur.

Les demandeurs doivent fournir un dossier complet afin que leur demande soit prise en considération. L'examen de la demande par la commission compétente peut entraîner une demande de pièces complémentaires destinées à permettre à la commission d'apprécier précisément les connaissances, les méthodes et le savoir-faire du candidat en fonction de la formation qu'il souhaite suivre. Le demandeur qui s'abstient de donner suite à la demande de pièces complémentaires est considéré comme renonçant à sa candidature.

La validation permet d'accéder directement à une formation dispensée par l'Université Toulouse 1 Capitole conduisant à la délivrance d'un diplôme national. Elle est prononcée par le Président de l'université sur proposition de la commission pédagogique compétente. La commission peut refuser de proposer l'admission du candidat dans la formation demandée et éventuellement proposer son orientation vers une autre formation dispensée par l'établissement.

Les candidats dont l'accès à la formation demandée est autorisé doivent confirmer leur demande dans le délai qui leur est indiqué lors de la notification de la décision favorable. A défaut, ils sont réputés renoncer à leur inscription.

Les périodes de dépôt des demandes d'admission pour les formations concernées par le présent article sont précisées en annexe 1.

ARTICLE 4 TRAITEMENT DES DOSSIERS NON PARVENUS, INCOMPLETS OU IRREGULIERS

Le non-respect de la procédure concernant le retour du dossier d'inscription entraîne l'interruption de l'opération d'inscription.

L'université informe les étudiants pour lesquels les dossiers sont incomplets ou irréguliers des modalités et délais de régularisation.

Cette information se fait exclusivement par courrier électronique, à l'adresse institutionnelle prénom.nom@ut-capitole.fr

En cas de non-respect du délai de régularisation imparti, les services associés au "Compte Numérique" sont suspendus pour les étudiants concernés.

Ces services (messagerie électronique institutionnelle, espace numérique de travail, accès aux emplois du temps, accès aux cours en ligne) sont mis à disposition des étudiants régulièrement inscrits pour l'année en cours. Le compte numérique est activé automatiquement dans les 24h qui suivent la pré-inscription en ligne ou l'inscription en présentiel.

UNIVERSITE TOULOUSE 1 CAPITOLE
2 rue du Doyen-Gabriel-Marty - 31042 Toulouse cedex 9 - France - Tél : 05 61 63 35 00 - Fax : 05 61 63 37 98 - www.ut-capitole.fr

Les étudiants dont les dossiers ne sont pas régularisés sont réputés renoncer à leur inscription. L'université procède à l'annulation de l'inscription. Cette situation leur est notifiée par courrier postal.

ARTICLE 5 **CALENDRIER (détail en annexe 2)**

Période 1 - Du 08 au 19 juillet 2021
Préinscription en ligne pour les publics concernés (*Web*)

Période 2 - Du 23 août au 30 septembre 2021
Préinscription en ligne pour les publics Web du 23 août (9h) au 3 septembre (17h).
Demande de dossiers via le formulaire en ligne du 27 août (9h) au 3 septembre (17h).
Date limite de retour des dossiers inscriptions Web le 10 septembre (17h).

Inscriptions complémentaires
Les inscriptions complémentaires aux certificats, préparations et diplômes d'établissement se font sur internet entre le 13 septembre et le 1 octobre 2021.
Seuls les étudiants régulièrement inscrits à l'Université Toulouse 1 Capitole pour l'année 2021-2022 sont concernés.

Inscriptions décalées
Les réinscriptions à l'IEJ, les inscriptions en DU et aux préparations de langues feront l'objet d'une période d'inscriptions décalées qui se tiendra entre le 6 décembre et le 8 décembre 2021.

ARTICLE 5-1 **PROCEDURE D'INSCRIPTION DEROGATOIRE**

En cas de non-respect des procédures prévues par le présent arrêté pour des raisons exceptionnelles dument justifiées, l'étudiant peut formuler, au plus tard le 10 septembre, une demande de dérogation pour inscription. Celle-ci s'effectue au moyen d'un formulaire électronique disponible sur le site de l'établissement pendant la période de prise en charge prévue.

La décision relève exclusivement du Président de l'Université. Les demandes sont instruites par la Scolarité Générale, et les réponses communiquées par voie électronique à l'adresse que les usagers indiquent au sein du formulaire. Il appartient aux demandeurs de s'assurer de la validité de leur adresse électronique et de consulter régulièrement leur messagerie.

ARTICLE 6 **TRAITEMENT DES DONNEES PERSONNELLES**

En application de l'article 48 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les usagers relevant du présent arrêté sont informés que des données à caractère personnel les concernant font l'objet d'un traitement informatique mis en œuvre par le Président de l'Université. Ce traitement fait l'objet d'une déclaration à la CNIL engageant la conformité de l'université Toulouse 1 Capitole aux dispositions de l'acte réglementaire unique RU-013 (décision NOR : ESRS1300135S publiée au bulletin officiel du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche n° 21 du 23 mai 2013), accessible par le site Internet de la CNIL à l'adresse suivante : **https://www.cnil.fr/fr/declaration/ru-013-apogee-organisation-et-gestion-des-enseignements-et-des-etudiants**

6.1. Finalités du traitement

Les données collectées sont traitées aux fins énumérées par l'acte réglementaire RU-013, en particulier :

- **la gestion administrative de la pédagogie et de la scolarité des étudiants** ;
- la réalisation de traitements à des fins de **statistiques** ;
- la mise en œuvre d'**enquêtes sur les conditions de vie des étudiants, leur parcours et leur insertion**.

UNIVERSITE TOULOUSE 1 CAPITOLE
2 rue du Doyen-Gabriel-Marty - 31042 Toulouse cedex 9 - France - Tél : 05 61 63 35 00 - Fax : 05 61 63 37 98 - www.ut-capitole.fr

6.2. Destinataires des données

Les destinataires de ces données, dans la limite de leurs attributions respectives et aux seules fins d'accomplissement de leurs missions, sont ceux énumérés par l'acte réglementaire RU-013, notamment :

- Au niveau de l'administration centrale, les agents habilités de la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance, de la direction générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle et de la direction générale pour la recherche et l'innovation ;
- Au niveau du rectorat, les agents habilités de la chancellerie des universités, du service statistique rectoral ;
- Au niveau de l'établissement, les agents habilités des services de la présidence, de la direction générale, de l'agence comptable, des services de scolarité centrale et des composantes ;
- Les agents habilités des organismes de sécurité sociale et des mutuelles étudiantes, ainsi que de l'observatoire de la vie étudiante ;
- Les agents habilités des centres régional et national des œuvres universitaires et scolaires (CROUS et CNOUS), notamment pour les besoins des traitements liés à la création des comptes monétiques IZLY, solution de paiement en vigueur au 1er septembre 2015 dans les restaurants universitaires du CROUS Toulouse Midi-Pyrénées (demandes d'avis du CNOUS adressées à la CNIL sous les références DA-n°1829442 et DA-n°1852802) ;
- Les agents habilités de l'Université Fédérale de Toulouse Midi-Pyrénées, notamment pour les besoins de la délivrance de la carte étudiant « MUT » (déclaration à la CNIL référencée sous le N°1314344, intitulée « Délivrance d'une carte multiservice destinées aux étudiants et personnels universitaires »), la mise en place de l'Observatoire de l'UFTMIP, l'organisation des élections au Conseil d'administration de l'UFTMIP, ainsi que la constitution de l'annuaire LDAP de l'UFTMIP. .

Dans l'objectif de favoriser l'insertion des diplômés de l'établissement dans la vie active, les noms, prénoms, date de naissance, année de promotion et diplômes obtenus sont transmis à la société VERIFDIPLOMA, afin de permettre aux recruteurs éventuels de procéder à la vérification des diplômes obtenus par les anciens étudiants. Aucune information n'est délivrée à ses clients par la société VERIFDIPLOMA sans l'accord préalable écrit du diplômé candidat à un recrutement professionnel. Ce dispositif est déclaré à la CNIL sous le n°767530.

6.3. Droits d'accès, rectification, opposition

Conformément aux dispositions des articles 49 et 50 de la loi du 6 janvier 1978, les étudiants sont informés qu'ils disposent d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui les concernent.

En application de l'article 85 de la loi du 6 janvier 1978, ils ont également la possibilité de définir des directives relatives au sort de leurs données à caractère personnel après leur mort.

Ils peuvent accéder aux informations les concernant en s'adressant **au service de scolarité dont ils relèvent (coordonnées précises sur la fiche-diplôme de la formation (onglet Contacts) accessible sur le site de l'université www.ut-capitole.fr/formations)**

En application de l'article 56 de la loi du 6 janvier 1978, ils peuvent, pour des motifs légitimes :

- s'opposer à la transmission à la société VERIFDIPLOMA des données les concernant en s'adressant à : **scolarite.generale@ut-capitole.fr;**
- s'opposer au traitement des données à caractère personnel les concernant en s'adressant à : **VERIFDIPLOMA, 8, rue Albert Joly, 78000 VERSAILLES**, par courrier accompagné d'une copie de la carte d'identité du demandeur, **pour ce qui concerne le traitement opéré par cette société** (cf. § 6.3 ci-dessus).

II – PAIEMENT DES DROITS

ARTICLE 7 L'Université Toulouse 1 Capitole propose le paiement en 3 fois par carte bancaire comme mode de règlement des droits d'inscription. Ce mode de règlement ne peut être choisi qu'une seule fois au cours d'une même année universitaire.

ARTICLE 8 Le paiement fractionné s'applique à l'intégralité du montant des droits d'inscription.

ARTICLE 9 Le paiement fractionné n'est pas proposé aux stagiaires de la formation continue et aux étudiants inscrits dans le cadre de la formation à distance.

UNIVERSITE TOULOUSE 1 CAPITOLE
2 rue du Doyen-Gabriel-Marty - 31042 Toulouse cedex 9 - France - Tél : 05 61 63 35 00 - Fax : 05 61 63 37 98 - www.ut-capitole.fr

ARTICLE 10 La date limite d'inscription au-delà de laquelle le paiement en 3 fois n'est plus proposé est fixée au 08 octobre de l'année universitaire.

ARTICLE 11 Le montant en-dessous duquel le paiement en 3 fois n'est pas proposé est fixé au montant de 180 euros.

ARTICLE 12 L'inscription n'est acquise qu'une fois les droits d'inscription dûment payés et les contrôles effectués. En cas de non-paiement des frais de scolarité, le retrait ou l'abrogation de l'inscription administrative peut dès lors intervenir sans condition de délai.

III – MODALITES D'EXONERATION ET DE REMBOURSEMENT

ARTICLE 13

Les bénéficiaires d'une bourse d'enseignement accordée par l'Etat et les pupilles de la Nation sont exonérés des droits de scolarité. Les boursiers sont exonérés au moment de l'inscription s'ils sont en mesure de présenter à cette date une notification d'attribution de bourse pour l'année d'inscription. Dans le cas contraire, ils seront remboursés dès production de la pièce attestant leur qualité de boursier.

ARTICLE 14

Les décisions d'exonération sont prises par le Président de l'université en fonction de catégories arrêtées par le Conseil d'Administration. Les étudiants sont exonérés au moment de l'inscription s'ils sont en mesure de présenter à cette date la décision d'exonération pour l'année d'inscription. Dans le cas contraire, la procédure de remboursement sera initiée sur production de la pièce attestant leur situation.

ARTICLE 15

L'exonération accordée par le Président ne concerne que les droits de scolarité incluant les droits d'inscription et de bibliothèque.
Dans tous ces cas, les prestations complémentaires librement choisies au moment de l'inscription ne sont pas concernées par les exonérations.

ARTICLE 16

Peuvent prétendre à un remboursement de leurs droits d'inscription les étudiants entrant dans l'une des catégories définies par Arrêté du Président de l'Université.

ARTICLE 17

Toute autre disposition antérieure est annulée.

ARTICLE 18

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Toulouse, le 04/05/2021

Hugues KENFACK
Le Président de l'Université

UNIVERSITE TOULOUSE 1 CAPITOLE
2 rue du Doyen-Gabriel-Marty - 31042 Toulouse cedex 9 - France - Tél : 05 61 63 35 00 - Fax : 05 61 63 37 98 - www.ut-capitole.fr

UNIVERSITÉ TOULOUSE 1 CAPITOLE

REGLEMENT DES INSCRIPTIONS A L'UNIVERSITE TOULOUSE 1 CAPITOLE

Année universitaire 2021-2022

ANNEXE 1 – PERIODES DE DEPOT DES DEMANDES D'ADMISSION POUR LES FORMATIONS RELEVANT DE L'ARTICLE 3

Droit et Science politique

Droit	Droit - FOAD	L2	03/05/2021	24/05/2021
	Droit - Toulouse	L2	03/05/2021	17/05/2021
	Droit - Montauban	L2		
	Droit - Général –Toulouse LAS	L2		
	Droit et Science politique	L3		
	Droit et Science politique – FOAD Droit - FOAD	L3	03/05/2021	24/05/2021
	Droit - Toulouse	L3	03/05/2021	24/05/2021
	Droit - Montauban	L3		
	Juriste d'Entreprise	L3		24/05/2021
Métiers du Notariat	Rédacteur d'Actes	LPRO		

Droit Pénal et Sciences Criminelles	Droit Pénal et Sciences Criminelles parcours Droit pénal et sciences criminelles	M2	03/05/2021	17/05/2021
	Droit Pénal et Sciences Criminelles parcours Droit pénal et sciences criminelles FOAD	M2	03/05/2021	24/05/2021
	Droit Pénal et Sciences Criminelles parcours Droit pénal des affaires publiques et privées	M2	03/05/2021	17/05/2021
Droit des Affaires	Droit des Affaires parcours Droit de l'entreprise - FOAD	M2	03/05/2021	24/05/2021
	Droit des Affaires parcours Droit des assurances -FOAD	M2	03/05/2021	24/05/2021
	Droit des Affaires parcours Droit fondamental des affaires	M2	03/05/2021	17/05/2021
	Droit des Affaires parcours Droit des transports et de l'aéronautique	M2	03/05/2021	17/05/2021
	Droit des Affaires parcours Droit & gestion des entreprises agricoles & agro-alimentaires	M2	03/05/2021	17/05/2021
	Droit des Affaires parcours Droit de la Propriété Intellectuelle	M2	03/05/2021	17/05/2021
	Droit des Affaires parcours Juriste d'affaire-DJCE	M2	03/05/2021	17/05/2021
	Droit des Affaires parcours Juriste d'entreprise	M2	03/05/2021	17/05/2021
	Droit des Affaires parcours Secteur financier	M2	03/05/2021	17/05/2021
Droit Notarial	Droit Notarial parcours formation notariale	M2	03/05/2021	17/05/2021
Droit de l'Immobilier	Droit de l'Immobilier parcours Droit de l'immobilier	M2	03/05/2021	17/05/2021
	Droit de l'Immobilier parcours Droit de l'immobilier - FOAD	M2	03/05/2021	24/05/2021
Droit du Patrimoine	Droit du Patrimoine parcours Ingénierie du Patrimoine - FOAD	M2	03/05/2021	24/05/2021
	Droit du Patrimoine parcours Ingénierie du Patrimoine	M2	03/05/2021	17/05/2021

UNIVERSITE TOULOUSE 1 CAPITOLE
2 rue du Doyen-Gabriel-Marty - 31042 Toulouse cedex 9 - France - Tél : 05 61 63 35 00 - Fax : 05 61 63 37 98 - www.ut-capitole.fr

Droit Fiscal	Droit Fiscal parcours Droit fiscal de l'entreprise	M2	03/05/2021	17/05/2021
Droit du Numérique	Droit du Numérique parcours Droit du numérique , IA	M2	03/05/2021	17/05/2021
	Droit du Numérique parcours Droit des médias et de la communication	M2	03/05/2021	17/05/2021
Droit Social	Droit Social parcours Droit et Management Social de l'Entreprise	M2	03/05/2021	17/05/2021
	Droit Social parcours Droit du Travail et de l'Emploi et de la Protection sociale (DTEPS)	M2	03/05/2021	17/05/2021
	Droit Social parcours Droit et Sciences du Travail européen (DSTE)	M2	03/05/2021	17/05/2021
	Droit Social parcours Droit social de l'entreprise – FOAD	M2	03/05/2021	24/05/2021
Droit International et Droit Européen	Droit International et Droit Européen parcours Droit international et droit européen - FOAD	M2	03/05/2021	24/05/2021
	Droit International et Droit Européen parcours ESL Toulouse-LLM Comparative and European Private International Law (CEPIL)	M2		
	Droit International et Droit Européen parcours Droit des libertés	M2	03/05/2021	17/05/2021
	Droit International et Droit Européen parcours Juriste européen-Droit européen Général	M2	03/05/2021	17/05/2021
	Droit International et Droit Européen parcours Juriste européen Double Master Espace Liberté Sécurité Justice	M2	03/05/2021	17/05/2021
	Droit International et Droit Européen parcours Juriste européen Double Master Franco Hellenique -Protect° des Droits et espace social européen	M2	03/05/2021	17/05/2021
	Droit International et Droit Européen parcours ESL Toulouse ESL Toulouse in LLM International Aviation Law	M2	03/05/2021	17/05/2021
	Droit International et Droit Européen parcours Juriste d'affaires international	M2	03/05/2021	17/05/2021
	Droit International et Droit Européen parcours ESLToulouse-LLM International Economic Law (MINTEC)	M2	03/05/2021	17/05/2021
Droit Public	Droit Public parcours Droit des Collectivités Territoriales	M2	03/05/2021	17/05/2021
	Droit Public parcours Droit des Collectivités Territoriales - FOAD	M2	03/05/2021	24/05/2021
	Droit Public parcours Droit de l'environnement	M2	03/05/2021	17/05/2021
	Droit Public parcours Droit Public des Affaires	M2	03/05/2021	17/05/2021
	Droit Public parcours Droit Public des Affaires - FOAD	M2	03/05/2021	24/05/2021
	Droit Public parcours Droit public général	M2	03/05/2021	17/05/2021
Histoire du Droit	Histoire du Droit parcours Histoire du Droit et des institutions	M2	03/05/2021	17/05/2021
Science Politique	Science Politique parcours Politique et Sécurité- PS	M2	03/05/2021	17/05/2021
	Science Politique parcours Politique et Sécurité - PS - FOAD	M2	03/05/2021	24/05/2021
	Science Politique parcours Relations Internationales et Politiques de Sécurité et de Défense RIPSD	M2	03/05/2021	17/05/2021
	Science politique parcours politiques de sécurité des villes européennes - FOAD	M2	03/05/2021	24/05/2021
Ethique	Ethique parcours Ethique du soin et recherche	M2	03/05/2021	17/05/2021
Droit de la Santé	Droit de la Santé parcours Droit de la Santé	M2	03/05/2021	17/05/2021

Droit privé	Droit Privé parcours Contentieux et Arbitrage	M2	03/05/2021	17/05/2021
	Droit Privé parcours Contrats et Responsabilité des Professionnels	M2	03/05/2021	17/05/2021
	Droit Privé parcours Droit Privé Fondamental	M2	03/05/2021	17/05/2021
	Droit Privé parcours Droit des Personnes et de la Famille	M2	03/05/2021	17/05/2021

UNIVERSITE TOULOUSE 1 CAPITOLE
2 rue du Doyen-Gabriel-Marty - 31042 Toulouse cedex 9 - France - Tél : 05 61 63 35 00 - Fax : 05 61 63 37 98 - www.ut-capitole.fr

Administration et Communication

Administration Economique et Sociale	Administration Economique et Sociale	L2	03/05/2021	17/05/2021
	Licence accès santé	L2		
	Economie et Société	L3		
	Gouvernance des Entreprises et des Territoires	L3		
Aménagement Paysager, Conception, Gestion, Entretien	Administration et Gestion des entreprises du paysage	LPRO	05/05/2021	17/05/2021
Métiers de la gestion et de la comptabilité	Droit et gestion des entreprises du secteur agricole	LPRO		

Administration Economique et Sociale	Gouvernance des entreprises	M2	03/05/2021	17/05/2021
	Gouvernance publique	M2		
Information et Communication	Administration et communication des activités culturelles	M2		
	Administration et gestion de la communication	M2		

Sciences économiques et sociales	Ingénierie de la transition des territoires	M2	03/05/2021	17/05/2021

Economie

Economie	Double diplômant en Economie et en Droit	L2	07/05/2021	26/05/2021
	Double diplômant en Economie et en MIASHS	L2		
	Economie et Gestion - LAS (Accès santé)	L2		
	Economie et Gestion	L2		
	Economie	L3		
	Double diplômant en Economie et en Droit	L3		
	Double diplômant en Economie et en MIASHS	L3		

Economie	Economie parcours ECL voie Double diplôme Economie et Droit	M2	07/05/2021	17/05/2021
	Economie parcours ECL voie Economiste	M2		
	Economie parcours standard Economie appliquée	M2		
	Economie parcours Economic Theory and Econometrics	M2		
	Economie parcours international Econometrics and Empirical Economics	M2		
	Economie parcours international Economics of Markets and Organizations	M2		
	Economie parcours international ERNA voie Economics and Ecology	M2		
	Economie parcours international ERNA voie Energy and Environmental Policy	M2		

UNIVERSITE TOULOUSE 1 CAPITOLE
2 rue du Doyen-Gabriel-Marty - 31042 Toulouse cedex 9 - France - Tél : 05 61 63 35 00 - Fax : 05 61 63 37 98 - www.ut-capitole.fr

Econométrie, Statistiques	Econométrie, Statistiques parcours standard statistiques et économétrie FOAD	M2	03/05/2021	24/05/2021
Econométrie, Statistiques	Econométrie, Statistiques parcours international Data science for social sciences	M2	07/05/2021	17/05/2021
	Economie parcours ECL voie Economiste	M2		
Mathématiques appliquées, statistique	Mathématiques appliquées, statistique parcours international Mathematics and Economic Decision	M2	07/05/2021	17/05/2021

Informatique

MIASHS	Méthodes informatiques appliquées à la gestion des entreprises (MIAGE)	L3	03/05/2021	17/05/2021
Métiers de l'informatique : Application Web	Responsable Technique d'Applications Internet (RTAI)	LPRO		

MIAGE	Ingénierie des Processus métiers (IPM)	M2	03/05/2021	17/05/2021
MIAGE	MIAGE Innovative Information Systems (2IS)	M2		
MIAGE	Ingénierie des systèmes d'information et d'aide à la décision (ISIAD)	M2		

UNIVERSITE TOULOUSE 1 CAPITOLE
2 rue du Doyen-Gabriel-Marty - 31042 Toulouse cedex 9 - France - Tél : 05 61 63 35 00 - Fax : 05 61 63 37 98 - www.ut-capitole.fr

ANNEXE 2 – SYNTHESE DES MODALITES D'INSCRIPTION ADMINISTRATIVE

Période 1 *Du 08/07 au 19/07*	Jeudi 08/07 - 9h	Ouverture Préinscription en ligne WEB (IA PrimoWeb & IA RéinsWeb)
	Lundi 19/07 - 17h	Fermeture Préinscription en ligne WEB (IA PrimoWeb & IA RéinsWeb)
Période 2 *Du 24/08 au 30/09*	Lundi 23/08 - 9h	Ouverture Préinscription en ligne WEB (IA PrimoWeb & IA RéinsWeb)
	Vendredi 27/08 - 9h	Ouverture Retrait des dossiers via le formulaire en ligne
	Vendredi 03/09	Fermeture Retrait des dossiers Tout Présentiel Fermeture Préinscription en ligne WEB (IA PrimoWeb & IA RéinsWeb)
	Lundi 06/09	***Rentrée universitaire***
	Vendredi 10/09 - 17h	Date limite de retour des dossiers IA PrimoWeb et IA RéinsWeb
	Vendredi 10/09 - 17h	Date limite de formulation d'une demande d'inscription dérogatoire
Inscriptions Web complémentaires	Du 13/09 au 01/10	Réservées aux étudiants déjà inscrits en 2021-2022
Inscriptions décalées	Du 06/12 au 08/12	Certificats de langues, DU, réinscriptions IEJ

UNIVERSITE TOULOUSE 1 CAPITOLE
2 rue du Doyen-Gabriel-Marty - 31042 Toulouse cedex 9 - France - Tél : 05 61 63 35 00 - Fax : 05 61 63 37 98 - www.ut-capitole.fr